

PARTAGE DE LA VALEUR COMMENT ÇA SE PASSE DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Enquête flash auprès des représentant·es
des salarié·es réalisée du 15 mai au 4 juin 2024



ECHANTILLON

88%
travaillent dans
une entreprise privée
7% pour des associations
et 5% dans la fonction publique

365
répondant·es

85%
travaillent dans une entreprise
de 50 à 5000 salarié·es
dont 30% de 50 à 249 et 55% de 250 à 5000

41%
sont élu·es
de CSE
40% sont délégués syndicaux

12%
dans des structures
qui ne respectent pas
les minimas conventionnels

13%
sont dans des
structures dépourvues
de délégué syndical

LES MESURES CONTENUES DANS LA LOI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR SONT MAL CONNUES

36%
les connaissent

64%
ne les connaissent pas
ou ne le savent pas

LES RÉMUNÉRATIONS ARRIVENT EN TÊTE DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

Les négociations ouvertes sur les 12 derniers mois ont porté sur les sujets suivants
(% total des citations)

76%
les rémunérations

- 48%** l'intéressement
- 26%** une prime de partage de la valeur
- 20%** la participation
- 12%** aucune de ces mesures
- 7%** une prime variable individuelle
- 6%** l'actionnariat salarié
- 3%** ne sait pas
- 2%** un plan de partage de la valorisation

Un **quart des répondants** indiquent **une négociation** sur la **prime de partage de la valeur**
(qui peut être également décidée unilatéralement par l'employeur).

EN 2023, AUGMENTATIONS DE SALAIRES, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION SONT LES 3 PRINCIPAUX DISPOSITIFS AYANT SERVI CONCRÈTEMENT POUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

Les principaux dispositifs ayant eu cours en 2023
(% total des citations)

66%
augmentations
générales

64%
augmentations
individuelles

53%
intéressement

53%
participation

UNE MAJORITÉ DE SALARIÉ·ES PERÇOIT UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE, mais les montants perçus sont très hétérogènes

Rémunération variable collective perçue dans votre entreprise en 2023
(participation + intéressement + prime de partage de la valeur)

- 15%** il n'y en a pas eu
- 15%** moins de 500€ par personne
- 22%** entre 500€ et 1500€ par personne
- 20%** entre 1500€ et 3000€ par personne
- 19%** plus de 3000€ par personne
- 9%** je ne sais pas

76%

Pour **30%**
des répondants
elle est **nulle** ou
inférieure à 500€

76% des répondant·es considèrent que les salarié·es ont PERDU EN POUVOIR D'ACHAT au cours des 3 dernières années

Alors que sur la même période :

pour **56%** des répondant·es
l'entreprise a
AUGMENTÉ SES BÉNÉFICES

pour **39%** des répondant·es
l'entreprise a
VERSÉ DES DIVIDENDES

UNE MAJORITÉ D'ACCORDS DE RÉMUNÉRATIONS SIGNÉS PAR TOUTES OU UNE PARTIE DES OS

60% des accords sur les rémunérations les plus récents
ont été négociés entre octobre 2023 et mars 2024

Selon **65%** des répondant·es, le dernier accord négocié
a été signé par toutes les OS représentatives (**42%**)
ou par une partie seulement d'entre elles (**23%**).